

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 121-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.611

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Aeschlimann (Burgdorf, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1415/2014 du 26 novembre 2014
Direction: Direction de l'instruction publiqueDirection de l'instruction publique
Classification: –



Regroupement des sites de la HES: qu'en est-il de Berthoud?

Dans un entretien accordé le 22 mai dernier à la *Berner Zeitung*, le président du Conseil de la Haute école spécialisée bernoise, Georges Bindschedler, a notamment déclaré au sujet du regroupement des sites de la HES :

« Berne est sans aucun doute plus attrayante que Berthoud et constitue bien plus un phare dans le paysage suisse. ... Il est tout sauf idéal de déplacer un département entier à Berthoud ... puisque le Grand Conseil s'est déclaré favorable au principe du regroupement de la HES sur les deux sites de Berne et de Bienne. » [trad.]

Le Grand Conseil a traité le rapport sur le regroupement des sites de la HES lors de la session de mars 2012. Il a adopté par 118 voix contre 26 une déclaration de planification selon laquelle « Berthoud reste un site de la Haute école spécialisée bernoise ». Or, plus de deux ans après ces décisions, le gouvernement n'a livré aucune information concernant les sites de la HES. On ne trouve rien non plus de précis dans le rapport concernant le crédit d'engagement pluriannuel pour l'édification du *Campus Biel*. Par contre, la direction de la HES se permet de faire des déclarations agaçantes à la presse. Voilà qui déstabilise les régions concernées.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le site de Berthoud est-il une option sérieuse pour le Conseil-exécutif ?
2. L'évaluation du site de Berthoud semble-t-elle encore crédible si le Conseil de l'école, l'organe de direction stratégique de la HES, déclare à la presse qu'on privilégie la stratégie du regroupement sur les sites de Berne et de Bienne ?
3. Comment est-il prévu de procéder pour le choix définitif des sites ? A-t-on la garantie que la procédure sera équitable et que tous les éléments entrant dans le choix – prémisses, paramètres, conditions et conséquences – seront présentés de manière objective ? Les résultats de l'évaluation seront-ils rendus publics ?
4. Quand le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre sa décision pour la seconde étape du regroupement des sites ?

Réponse du Conseil-exécutif

La déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil en mars 2012 prévoit que les sites de la Haute école spécialisée bernoise Berne et Berthoud devront être examinés de manière complète et approfondie. Il y est en outre précisé que la restructuration et le regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise HES devront être rapidement effectués au cours d'une seconde étape.

L'examen des sites de Berne et de Berthoud est effectué sous la houlette de la Direction de l'instruction publique (INS) en étroite collaboration avec la TTE et la HES dans le cadre d'une organisation de projet intégrant des parties externes. Un rapport sur l'examen des sites doit être soumis au Grand Conseil au plus tard au moment de la décision concernant le crédit de réalisation pour le campus technique de Bienne. Le projet a été lancé en août 2014.

Le Conseil-exécutif apporte les réponses suivantes à l'auteur de l'interpellation :

Question 1 :

En se fondant sur la déclaration de planification du Grand Conseil, le Conseil-exécutif examine différentes variantes pour les sites de Berne et Berthoud. En mars 2014, la ville de Berthoud a soumis une offre pour la construction d'un campus à Berthoud. Cette possibilité est actuellement à l'étude. Tant que les résultats de l'étude ne sont pas connus, Berne et Berthoud restent donc deux variantes possibles.

Question 2 :

La HES est une haute école autonome qui, en tant qu'institution concernée, est en droit d'exprimer publiquement son opinion. Les villes de Berne et de Berthoud, elles aussi concernées, se sont déjà exprimées dans les médias, où elles ont fait de la publicité pour leurs sites respectifs.

Question 3 :

Le projet d'examen des sites de Berne et de Berthoud est placé sous la conduite du Directeur de l'instruction publique, qui dirige le comité de pilotage ainsi que le groupe de suivi mis en place après l'octroi du crédit d'étude pour le campus technique de Bienne (été 2014). La faisabilité des différentes variantes est à l'étude, les avantages et inconvénients de chacune d'elles sont évalués selon des critères prédéfinis avec la participation d'une entreprise externe et du groupe de suivi, composé de représentants et représentantes des deux sites ainsi que de la sphère politique.

Question 4 :

Il est prévu que le rapport à l'intention du Grand Conseil soit adopté par le Conseil-exécutif à l'été 2015, afin qu'il puisse être soumis au Grand Conseil au second semestre 2015.

Au Grand Conseil